



Les quartiers défavorisés ont des idées et du talent pour entreprendre



Pour que chacun puisse parcourir les Routes de la Transe...

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2661 - Édition du 5 Juin 2023



Les Urgences en crise

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE

OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SANTÉ : Santé – Il y a urgence à soigner les Urgences du CHM

Ce sont 30 médecins qui se sont évaporés dans la nature dans un contexte d'écosystème et de sur-rémunérations favorisant les égos de certains urgentistes du CHM. Le sens de la mission et l'intérêt général ont largement été perdu de vue dans cette ambiance de guerre interne, et ce sont les patients qui risquent gros.

« Le CH de Mayotte rencontre des difficultés majeures en ressources humaines pour assurer le fonctionnement de son SMUR (...) Il y a une réelle menace de rupture dès le mois de juin », nous alertait le 24 mai le syndicat national SUDF (SAMU Urgences de France). Sur place, cela fait longtemps que les soignants du CHM dans son ensemble tirent la sonnette d'alarme. Et jeudi 1er juin la direction de l'hôpital annonçait monter d'un cran le niveau de son Plan blanc [enclenché il y a quelques semaines](#), « dans un contexte de difficultés de recrutement de personnel médical au service des urgences ».

Il faut dire que le mot a perdu de son sens encore plus à Mayotte par déficit de médecine de ville, qu'en



Quelle ambulance pour soigner les Urgences ?

métropole. « Aller aux Urgences », c'est toujours pour beaucoup le recours obligé en cas d'accident ou de douleur insupportable. Une notion qui a perdu au fil du temps de sa substantifique moelle pour prendre la forme de consultation du médecin dans un accès privilégié à l'hôpital, jusqu'à la bobologie. Résultat, sur la France entière, les services sont surchargés, avec un nécessaire tri mené en amont lors d'épidémies. On l'a vu avec le Covid.

A Mayotte, pas d'Aide Médicale d'Etat (AME) ou de Complémentaire santé solidaire (ex-Couverture Maladie Universelle complémentaire, CMU-C), « 75% des enfants n'ont aucune sécurité sociale », pointait un [rapport de Médecins du Monde](#) citant le Défenseur des droits. Les Urgences sont vues comme la seule porte d'entrée pour une grande partie de la population.

Face à cet afflux de patients toujours plus nombreux, le service des Urgences est en souffrance. Et depuis longtemps si l'on en croit les messages récurrents reçus à la rédaction. Les nombreux appels au changement de direction en 2022 ont abouti à la désignation du docteur Alimata Gravaillac à la tête du service en juillet 2022, et du docteur Nora Oulehri, médecin urgentiste, à la tête du SAMU 976.

« Des médecins planqués dans leur bureau »

Le SMUR (Structure mobile d'urgence et de réanimation) de Mayotte effectue environ 3.500 interventions par an, que ce soit à terre avec ses ambulances ou dans les airs par hélicoptère. Mais voilà, depuis plusieurs semaines,



A son arrivée, Jean-Mathieu Defour nous avait expliqué vouloir réorganiser l'hôpital

les départs de médecins se sont enchaînés, « l'effectif est passé de 37 à 6,5 médecins, nous ne sommes donc pas certains de pouvoir faire fonctionner le SMUR tous les jours », se désole le docteur Nora Oulehri que nous avons contactée. Un territoire sans urgence, c'est la catastrophe sanitaire assurée.

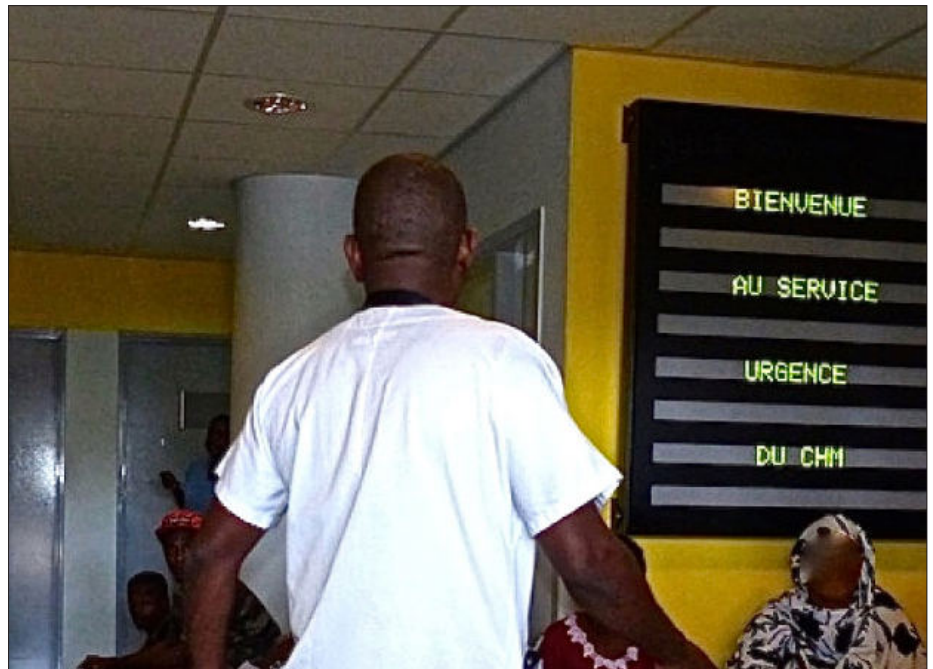
C'est pourquoi un système de régulation a été mis en place, « nous ne prendrons plus que les urgences vitales. Pour les autres cas, il faut composer le 15 », avec un risque de saturation des appels. « Un peu de renfort nous arrive de La Réunion, mais ils ne pourront pas travailler plus de deux jours d'affilés, le problème du manque de personnel reste entier ».

Mais alors, pourquoi ces désaffections qui privent d'un coup le service de 30 médecins ? Nous avons été interpellés par une ancienne praticienne des urgences, démissionnaire, qui livre ses raisons : « des conditions de travail déplorables du fait du manque de moyens chroniques de l'hôpital, manque de lits d'hospitalisation, mise en danger des patients et des soignants aux urgences, patients qui restent hospitalisés sur des brancards aux urgences pendant des jours, etc. ». S'ajoutent des considérations personnelles portant sur « l'obligation vaccinale », pourtant récemment abrogée par le gouvernement, mais aussi des dissensions avec le directeur de l'hôpital qui aurait pointé des médecins « planqués dans leur bureau », toujours dans le service des Urgences.

Nous avons sollicité le docteur Oulehri sur ces reproches. « Nous avons en effet des patients hospitalisés sur des brancards, mais comme cela arrive fréquemment en métropole ». Depuis, les box ont été fermés pour ne pas avoir à hospitaliser des patients sur de longues périodes, selon une autre source hospitalière qui souhaite rester anonyme.

Des Evasan pour arrondir les fins de mois

Quant aux reproches vis à vis de la direction, Nora Oulehri le met sur



A quand un retour au fonctionnement normal ?

le compte de la réorganisation du service, « des pratiques, notamment de rémunération, étaient en cours depuis plusieurs années, incompatibles avec la gouvernance carrée que veut impulser le directeur du CHM Jean-Matthieu Defour. Tout un groupe de soignants a donc quitté le service ».

Un écosystème aurait été mis en place par un médecin, basée sur les mi-temps annualisés dont lui et ses collègues proches, auraient bénéficié. C'est un contrôle du directeur des Affaires médicales par interim, Mahafourou Saïdali, (ex DGS du département), qui a mis au jour le système. En cherchant comment optimiser les dépenses de l'hôpital, il se rend compte que certains médecins voyaient peu, voir pas du tout, de patients, et justifiaient leurs heures de travail sur de l'administratif avec de coquettes rémunérations en heures supplémentaires. Le mi-temps n'était pas effectués sur le mois, mais annualisés, ce qui permettait à certains praticiens de s'absenter de Mayotte la moitié de l'année, et de choisir leur mois de permanence, souvent le plus creux.

Avec un must, les Evasan. « Une médecin a décrété avant ses congés qu'un patient devait être évasané en métropole, alors que l'urgence ne le justifiait pas. Forcément, cela lui permet de bénéficier d'une

rémunération automatique de 40h tout frais payés, et de 1.000 euros pour chaque Evasan », nous explique un cadre.

Plusieurs autres services du CHM seraient également le théâtre de ces rémunérations et primes détournées, qui se monteraient à 2 millions d'euros par an.

Lorsque Jean-Matthieu Defour, directeur du CHM, siffle la fin de la récré en juillet 2022, les congés ont aussitôt été positionnés par ces praticiens, et une vague de démissions a suivi. « C'est ce qui explique en partie la situation dans laquelle nous sommes avec un service dépourvu de personnel », assure Nora Oulehri.

Pour autant, les Urgences peinent à remonter la pente, nous indiquent bon nombre d'interlocuteurs.

Ce Trafalgar hospitalier était annoncé

La [loi Rist](#) a également été à l'origine d'un recadrage, avec le rejet du paiement des rémunérations irrégulières par le comptable public sur le plan national. Ce qui implique pour Mayotte et son manque d'attractivité, de trouver un système adéquat.

Ensuite, selon la chef du SAMU976, l'opération Wuambushu n'aide pas à l'arrivée de personnel, « ce n'est pas l'opération en elle-même mais la médiatisation qui est faite sur le niveau délinquance à Mayotte qui nécessite un tel déploiement de moyens. Cela refroidit les ardeurs des médecins qui étaient volontaires. »

Mais selon nos interlocuteurs, les guéguerres continuent aux urgences sur fonds de règlement de compte et de menaces, jusqu'à avoir déposé plainte au pénal... on comprend que la difficulté d'attractivité se joue ici aussi.

La rémunération reste une question primordiale, à la fois pour attirer des soignants, à la fois pour encadrer les dérives. Tout en favorisant les personnels en place et fidèles à Mayotte qui ne sont pas le mieux nantis. Avec la loi Rist, un médecin commence comme contractuel à 119.000 euros par an, nous explique notre cadre hospitalier, une somme que sont loin d'atteindre la majorité des médecins en poste.

On peut aussi déplorer que l'appel des soignants et notamment du SUDF, sur les dangers de dysfonctionnement des Urgences à partir de juin n'ait pas été entendu et anticipé par un recours



Le ministre François Braun a inauguré l'année dernière l'agence de recrutement du CHM, sans trop de succès pour l'instant

pourquoi pas à la réserve sanitaire, laissant ces professionnels au premier rang d'une situation ingérable et de danger maximal pour les patients.

Trouver le bon régime d'attraction qui ne favorise pas les mercenaires et les magouilles horaires sur le temps partiel, mais les personnels qui ont prouvé leur fidélité à la maison CHM, aux Urgences comme dans les autres services, serait le bienvenu et permettrait d'envisager l'avenir

déjà sur du moyen terme. Certains évoquent la défiscalisation.

Ce week-end est tombée une réponse favorable d'apport d'effectifs de SAMU Urgence de France, il va falloir en étudier la périodicité et l'ampleur avant d'entrevoir une accalmie, tant le service est sinistré. « On a un service d'urgence pourri ! », conclut notre interlocuteur cadre. Ça donne envie !

Anne Perzo-Lafond

Les forces de l'ordre en action ce week-end

Calme depuis quelques mois, le tristement célèbre hub de Kahani a refait parler de lui ce vendredi. Vers 13h des jeunes se sont affrontés à coup de pierres, nécessitant l'intervention des gendarmes qui ont été aussitôt pris à partie, selon la gendarmerie. Une heure après la situation était apaisée mais les forces arrivées en nombre étaient maintenues sur place "en contrôle de zone".

Ce samedi soir, c'est vers Sakouli qu'un barrage a été érigé vers 22h30 par des jeunes, des automobilistes ont été caillassés, les gendarmes sont intervenus rapidement pour libérer la circulation.

Du côté de la zone police, le 31 mai dernier, un individu était interpellé après avoir participé au vol d'un téléphone portable en réunion. La victime avait immédiatement appelé la Police sur le 17, provoquant l'intervention des policiers de la BAC qui recueillaient les premiers éléments avant de rechercher les auteurs aux environs. L'interpellé était identifié et reconnaissable car présentant un bandage à la main. Il était également trouvé en possession du téléphone dérobé. Conduit au commissariat puis placé en garde à vue, il reconnaissait les faits.

Un cambriolage était intervenu le 16 mai dans une habitation toujours dans le Grand Mamoudzou, alors qu'un des occupants dormait. Des individus pénétraient dans le domicile et dérobaient divers appareils multimédias et des documents d'identité. L'un des auteurs était identifié après des investigations menées par la police judiciaire. Il était interpellé et placé en garde à vue et reconnaissait les faits.



Intervention des gendarmes au hub de Kahani ce vendredi

ÉCONOMIE : Les quartiers défavorisés ont des idées et du talent pour entreprendre

Vendredi avait lieu la grande finale du concours « Mon Quartier Entreprend » organisé par la couveuse d'entreprises Oudjerebou en partenariat avec la Cadema et les communes de Mamoudzou et de Dombéni. Sept candidats étaient en compétition à la MJC de Kawéni pour présenter leur projet devant un jury composé de professionnels et d'institutionnels.

Ils étaient vingt-quatre au départ et seulement huit ont été qualifiés pour la finale du concours « Mon Quartier Entreprend ». Un candidat ayant fait faux bond en ne s'étant pas présenté pour la finale, il n'était plus que sept. Pour cette troisième édition, la couveuse Oudjerebou avait décidé de pimenter un peu les choses en obligeant les candidats à défendre leur projet devant un vaste auditoire. « Le but de ce concours est de mettre en valeur les quartiers défavorisés en accompa-

gnant les porteurs de projets issus de ces quartiers à concrétiser leur idée et en stimulant la création d'entreprise, indique Farrah Hafidou, présidente d'Oudjerebou. Nous voulons ainsi donner une chance aux zones défavorisées et dénicher des bijoux cachés ».

Pendant plus d'une heure et demie les candidats ont défilé tour à tour devant un jury représenté par le BGE, les mairies de Mamoudzou et Dombéni, la Cadema, Oudjerebou ou encore Pôle emploi.

Des projets allant du textile aux problèmes environnementaux

La première candidate, âgée de 24 ans et originaire de Dombéni, avait pour projet d'ouvrir une usine de textile pour le prêt-à-porter. Actuellement gestionnaire RH, cette idée lui trottait dans la tête depuis quelques temps. « J'ai toujours aimé la mode, raconte-t-elle. Je souhaite créer des vêtements

pour les hommes et les femmes avec des tissus recyclés ou des vieux vêtements. Pour cela, je souhaite mettre en place plusieurs collecteurs afin de récupérer des tissus pour pouvoir les retoucher et les mettre en vente ». Au-delà de la création de l'usine, la candidate aimerait en faire une entreprise d'insertion, à terme, en embauchant des couturières jeunes et /ou âgées afin de les accompagner à s'insérer dans la société et à développer leurs compétences.

Un deuxième projet, consistait en la création d'une agence de mannequins sur Mayotte. « Ce métier n'existe pas sur l'île, indique le candidat. L'idée serait de créer une structure pour recruter, former des jeunes et les lancer sur le marché. Des partenariats avec l'École de la mode, un photographe et les collectivités sont envisagés ».

Un autre projet avait pour objectif de faciliter l'approvisionnement en bou-



Le jury a débattu pendant plusieurs dizaines de minutes avant de désigner les trois lauréats



De gauche à droite : Tiba Beldie, Seli Ibrahim, André Kikongo-Mumpe

teilles de gaz pour la population éloignée des points de ravitaillement et ne disposant pas de moyens de locomotion. Cela s'effectuerait avec des livraisons à domicile moyennant environ quatre euros selon le lieu de livraison.

Un magnétiseur proposait également de soulager les gens au travers de massages, de yoga, de techniques de respiration afin de « gérer et évacuer le stress qui est à la fois destructeur d'un point de vue physique mais aussi psychologique ».

Deux autres projets avaient pour idée de faire de la coiffure à domicile. « L'idée m'est venue en 2020, raconte le premier candidat. On ne pouvait plus aller chez le coiffeur à cause du Covid. J'ai donc décidé de me déplacer seul chez les gens et de les coiffer. Je souhaiterais acquérir un camion de coiffure d'ici quelques temps ». La candidate ayant le même projet proposait en plus des soins de beauté et esthétiques à domicile. « Pour l'instant je travaille chez moi. J'ai fait des économies pour acheter mon matériel et une partie de ma maison est consacrée à cette activité. Je coiffe des artistes. J'accueille très bien les gens, mon objectif est d'ouvrir mon propre salon »,

souhaite-t-elle.

Enfin, un projet était porté par un homme dont le but est de lutter contre le plastique. « C'est un véritable danger et un fléau pour la société. Nous devons trouver des solutions contre cette pollution qui détruit la nature ». A travers son « projets vert », il souhaite réutiliser le plastique pour en faire des pavés. « L'idée consiste à fabriquer des pavés en plastique pour les routes, les allées, ... Actuellement ça marche de façon artisanale avec du bois de chauffage et l'ajout de composants. J'aimerais créer une usine de transformation des déchets plastiques afin de produire et fabriquer des pavés », a-t-il expliqué devant l'assemblée.

Au terme d'une longue délibération, les membres du jury ont désigné trois lauréats qui sont André Kikongo-Mumpe (3e) pour son projet de pavés en plastique, Seli Ibrahim (2e) pour la création d'une usine de vêtements à base de tissus recyclés, et la première place revient à Tiba Beldie pour la création d'un salon de coiffure et d'esthétique.

B.J.



Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-
 Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
 CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-
 Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéï

-
 Contact commercial :
 06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

CULTURE : Pour que chacun puisse parcourir les Routes de la Transe...

Lancement officiel, ce vendredi 2 juin, du webdocumentaire intitulé *Les Routes de la Transe*; projet immersif et pluridisciplinaire, fruit d'un travail d'initiation par le terrain, offert notamment aux étudiants du Centre universitaire de Mayotte.

Et si la différence était la simple résultante évolutive d'une même source commune et surtout, similaire ? Et si les oppositions culturelles ou bien même géographiques n'étaient pas tant marquées que cela, précisément du point de vue traditionnel, auditif et musical ? C'est ce que la journaliste/artiste autodidacte, musicienne, productrice, caméléon et respectueusement nomade, **Christine Coulange** et son organisation [Sisygambis](#), ont souhaité faire découvrir aux étudiants mahorais, au travers de [masterclass éphémères](#) — estampillées Cufr et initiées par la pleine implication du **Pôle culture** et de son directeur, **Jean-Louis Rose** — les ayant conduits en divers lieux régionaux de notre Bassin Mozambique et océan Indien ainsi que des destinations bien plus lointaines.

La découverte par l'apprentissage concret

S'immerger, c'est être un spectateur privilégié, observateur attentif mais bienveillant et discret. Ce sont toutes ces petites ficelles, fruits d'un long travail personnel, nourri d'aventures internationales aussi intensives, diverses que variées que l'artiste et réalisatrice du projet *les Routes de la Transe* offre à ces chanceux jeunes mahorais, le temps d'une aventure, hors de leur micro-insularité.

Une aventure à caractère avant tout humain, ayant pour aspiration la découverte sous toutes ses formes, tant dans l'aspect professionnel et technique numérique, que dans une approche modestement plus anthropologique. En véritable et talentueuse touche-à-tout, **Christine Coulange**, parfaite



Immersion et prise de son lors de la Masterclass de Nosy Bé sous la professionnelle direction de C. Coulange (à g.) (DR)

transmettrice de savoirs, positionne ces jeunes et nouveaux stagiaires tels de véritables techniciens du monde de l'Audiovisuel afin qu'ils soient partie prenante des tournages faits lors de leur(s) noble(s) excursion(s) hétéroclite(s) qui alimentent en images et en sons ce qui constituera divers [micro documentaires accessibles désormais à tous](#).

En sommes, les étudiants découvrent d'autres cultures, s'imprègnent mais ont aussi un rôle dans l'immortalisation et la captation de tout cela qui constituera un support final visionnable qui n'aura de cesse de s'enrichir au gré des vents et des terres foulées afin de transmettre à d'autres.

From Mayotte to(ut) le Monde...

Dans la continuité d'un travail antérieur, en lien avec *La Route de la Soie**, qui relève de l'œuvre personnelle en divers lieux plus ou moins reculés de ce globe et porté par l'artiste féminine précitée, *les Routes de la Transe* ont pour genèse cette volonté de développer l'approche numérique et 2.0 désormais incontournable tout en montrant que, malgré la distance, il existe de forte similarités culturelles liées à une Histoire qui n'a eu de cesse d'être en perpétuelle évolution nourrie de migrations et d'inter-échanges. Une Histoire au final où chaque civilisation et/ou territoire est venu(e) s'imprégner un peu de son voisin pour en ramener un bout chez soi et se l'approprier à sa manière. Une richesse de patrimoine immatériel qui se veut diversifiée mais qui, au final,

doit sa portée à l'aspect fraternel de la chose. Et c'est bien cette notion qu'il est important de réaliser, de se remémorer afin d'ouvrir humblement ses synapses de reconnaissance et de tolérance en bien des points. Comprendre qu'une culture n'est en aucun cas la création à 100% d'un lieu tant dans l'approche vestimentaire que, dans ce cas précis du projet, musicale. Et ce sont ces rythmes captés aux 4 coins du Monde, leur symbolique et une partie de leur histoire que sont allés quérir **Christine Coulange et ces étudiants mahorais**.

Les territoires régionaux ont été visés prioritairement tout comme les autres insularités ultramarines françaises permettant ainsi de mettre en lumière cette incroyable révélation ressentie comme nous le partage **An-Ichat Kafe**, étudiante en 3ème année de licence de Géographie, qui a eu la chance de partir sur une masterclass en Guyane mais aussi en Polynésie française : « Nous nous sommes rendu compte que le son des percussions traditionnelles utilisées en ces territoires lointains faisaient vraiment écho à ce que nous connaissons



Les étudiants Cufr des masterclass deviennent acteurs techniques et participent au tournage de leur voyage. Ici, immersion en Guyane (DR)

exclusivement de Mayotte. Lorsque nous sommes arrivés là-bas, nous nous sentions tout de suite bien avec cette indescriptible sensation de familier et rassurant ».

Entre le travail autonome de la structure

Sisygambis et la coopération avec les masterclass du Cufr, ce sont au bas mot **31 villes à travers 9 pays et/ou territoires** qui sont à découvrir dans ce webdocumentaire. Mayotte, Madagascar, La Tanzanie, les Comores, Zanzibar, le Kenya, l'Égypte, le Maroc mais aussi la Guyane; et s'en suivront d'autres...

Un webdocumentaire évolutif

Évolutif, interactif, intuitif mais surtout, absolument pas figé dans le Temps. Là était une volonté réelle des équipes pour que chacun, chaque intervenant, étudiant et/ou volontaire encadrant acteur de ce projet, puisse justement être source d'alimentation de cette virtuelle bible, riche de sa diversité, de ses paysages, de ses témoignes et du contenu qu'elle propose. Via une carte, il est possible de faire voyager son esprit et son curseur vous permettant ainsi de découvrir dans l'ordre que vous souhaitez ces divers micro-documentaires qui seront amenés à se multiplier peu à peu. Une extraordinaire opportunité immersive sonore et visuelle afin d'en apprendre davantage sur l'Histoire de notre région insulaire Sud-Est africaine; berceau du Monde et de la Musique...

L'expérimentation pédagogique qui tend vers l'internationalisation



*Dans un des e-documentaires disponibles via la plateforme des Routes de la Transe, le Chercheur en Musicologie, **Victor Randrianary**, évoque les nombreuses influences extérieures qui ont conduit à l'identité "traditionnelle" musicale de Mayotte*

C'est sous cette étiquette qu'avance pas à pas le **Pôle Culture du Cuf** à travers ses programmes d'immersion et de masterclass proposés régulièrement à ses étudiants.

Des programmes qui se veulent avant tout de coopération et d'échange depuis Mayotte vers d'autres territoires, certes, mais le retour se veut tout autant concret. C'est en sens que 2 étudiants malgaches sont venus participer à des masterclass, ici, au centre universitaire mahorais et l'aventure des fertiles vases-communicants ne fait que commencer sachant, de surcroît, la proche montée en puissance de notre structure post-baccalauréat, au 1er janvier 2024, qui pourra prétendre, sous son statut d'Institut national universitaire (INU), élargir et créer ses propres filières de formations diplômantes que l'actuel directeur, **Abal-Kassim Cheik Ahamed**, souhaite bien pousser à l'internationalisation régionale : « Cette université c'est avant tout celle de ses étudiants et l'Avenir qu'ils souhaitent y donner. Il est important de se connaître soi, d'être curieux de son île pour mieux s'ouvrir aux autres. Nous visons le développement de l'Excellence sur notre territoire et ce, aussi à travers les pays voisins; il est impératif de nous ouvrir. Il est temps de prendre conscience que l'étudiant mahorais doit être un étudiant international ». Une ouverture de plus en plus palpable et la création de nouveaux cursus et diplômes que l'on doit aussi au Pôle Culture après des



Pour An-Ichat Kafe, il est important d'observer pour ensuite aller vers l'autre sans jugement "on ressort de ces voyages avec un intellect bien plus élargi"

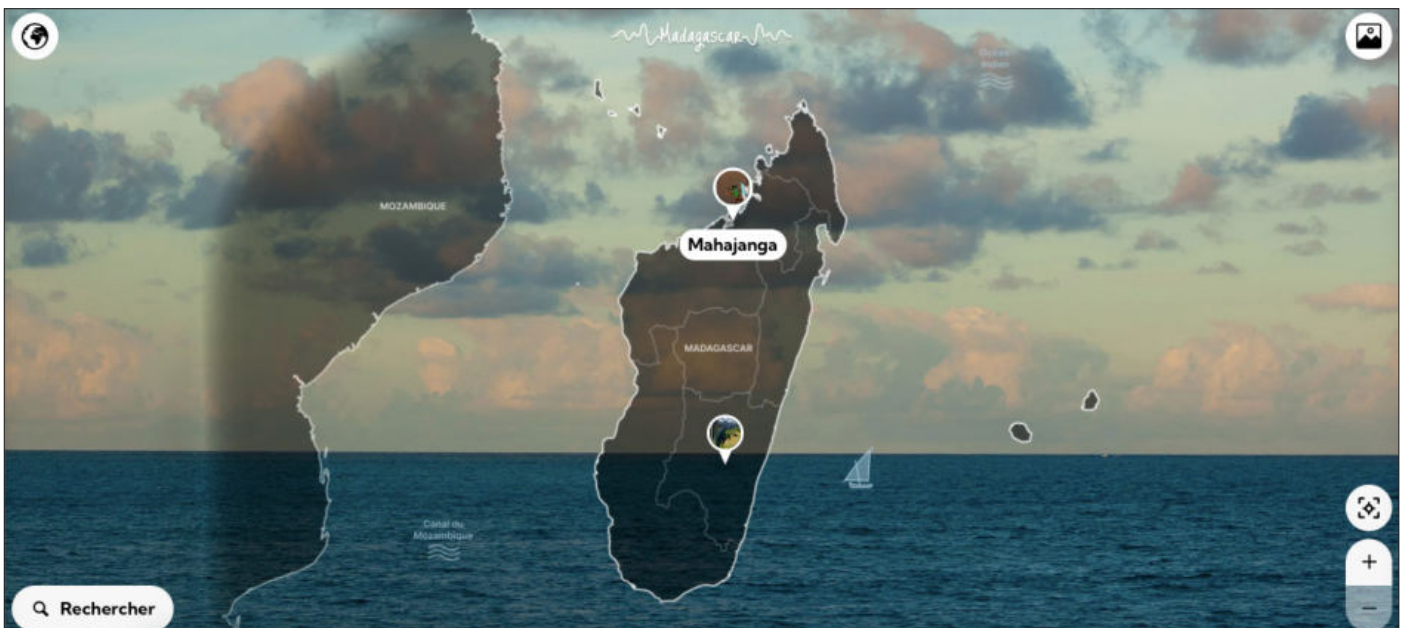
expérimentations antérieures réussies via ces programmes d'immersion et d'apprentissage proposés qui, indiscutablement, poussent ces étudiants en des prises de conscience, des perceptions de distance et des visions bien plus tolérantes et élargies sans parler de l'indéniable enrichissement intellectuel. « La rencontre est une source de cohérence sociale, d'élévation, de fraternité et de partage. Même les langues régionales se veulent de racines communes » nous explique **Jean-Louis Rose** qui compte

bien appuyer ses aspirations de formations communes internationales, notamment entre Mayotte et Madagascar avec, à l'issue, la création d'un diplôme commun international et reconnu... Cela en prend la positive voie.

Au programme de ce bel outil interactif qui vise également son utilité régionale ET internationale, la version sous-titrée en Kibushi (ou Shibushi) des documentaires déjà disponibles qui devrait sortir le 13 octobre 2023 prochain. D'ici là, la rédaction du JDM vous invite à partir en voyage, depuis votre canapé, sans passeport ni contrainte de jetlag ou de visa, afin de vous délecter des paysages qui sentent ce je ne sais quoi de chaleur humaine propre à l'Hémisphère Sud et toute la simple et noble générosité qui les caractérise. Attachez vos ceintures, ouvrez grand vos yeux et ajustez vos oreilles et surtout, Bon Voyage...

MLG

**Des travaux antérieurs de types webdocumentaires s'entremêlent et s'encastrent dans cette continuité de projet les Routes de la Transe. Des travaux en lien avec des coopérations telles que l'Université de Paris 8, le Ministère de la Culture, de l'Intérieur et des Outre-mer, l'Enseignement Supérieur, la Drajes, l'Institut du Monde Arabe, Cahire Unesco-ITEN, la Friche Belle de Mai etc.*



Les voyages continue dans l'océan Indien et nombreuses sont les similitudes avec nos voisins malgaches

ÉCONOMIE : Comores : des faux billets en circulation inquiètent l'autorité monétaire

La Banque centrale des Comores (Bcc) n'a pas précisé, pour l'instant, l'ampleur du phénomène. L'institution a appelé simplement à la grande vigilance la population et les opérateurs économiques. Les billets en euros sont devenus la cible. Un jeune d'une trentaine d'années a été arrêté ce mercredi 31 mai au nord de Moroni avec un billet contrefait de 100 euros avant d'être remis à la police.

Des faux billets en circulation aux Comores ? Cela n'est pas nouveau mais c'est probablement la forme et la nature qui accordent une nouvelle couleur au phénomène. Des alertes sont souvent émises des années, des réseaux sont démantelés mais avec des coupures de billets de la monnaie locale. Cette fois, ce sont des billets en euros et en dollars qui sont dans le collimateur des services en charge de la lutte contre la contrefaçon.

«La lutte contre la contrefaçon des billets de banque a toujours constitué une préoccupation majeure de la Banque centrale», a indiqué l'autorité monétaire qui a rappelé les actions engagées ces dix dernières années pour sécuriser les billets. «Les billets de 500 FC, 1000FC, et 2000 FC ont une bande iridescente verticale à effet bicolore turquoise et rouge qui change selon l'inclinaison du billet. Les billets de 5.000 FC et 10.000 FC ont une bande holographique partiellement métallisée qui change selon l'inclinaison avec l'inscription BCC ou l'étoile d'Anjouan», a-t-elle expliqué.

Une enquête approfondie en cours

Un jeune d'une trentaine d'années a été arrêté ce mercredi 31 mai au nord de Moroni avec un billet contrefait de 100 euros et a été remis à la police. «Il est entré à la boutique et demande à échanger son joli billet de 100 euros contre des francs comoriens. L'épicier a immédiatement constaté que c'était un faux en touchant le billet. Il a appelé la police. Le jeune a été emmené au commissariat», a indiqué un témoin oculaire. Les billets en euros sont devenus la cible. Un autre homme a été arrêté en début



Le siège de la Banque centrale à Moroni

d'après-midi par la gendarmerie après des informations croisées par le Service des renseignements financiers (SRF) et des services de la DNDPE (Direction nationale de la documentation et de la protection de l'Etat).

«Pour les opérations en devises (Euros et Dollars), la Banque centrale recommande à la population et aux opérateurs économiques, conformément à la réglementation des changes, de s'adresser aux banques et aux institutions financières, qui disposent de l'expertise requise pour détecter rapidement les faux billets », indique le communiqué de la Banque centrale qui a demandé à «la population d'abandonner les habitudes d'utilisation des devises pour les paiements de leurs achats».

La perpétuité pour les faux-monnayeurs

La plus grosse opération de démantèlement du réseau de faux billets remonte à l'année 2001 avec la saisie de matériels sophistiqués. Mais les préjudices n'avaient pas été estimés à l'époque. D'autres saisies de faux billets avaient été

opérées en 2012, en 2015 et en 2021. La Banque centrale des Comores (Bcc) n'a pas précisé, pour l'instant, l'ampleur du phénomène de la circulation de ces faux billets dans les îles. L'institution a appelé simplement à la grande vigilance, demandant, dans un communiqué, à «la population et aux opérateurs économiques d'accroître leur vigilance dans leurs transactions en espèces».

La loi comorienne est stricte en matière de contrefaçon de billets de banque. «Quiconque aura contrefait, falsifié ou altéré des signes monétaires ayant cours légal sur le territoire national ou à l'étranger sera puni de la réclusion à perpétuité et d'une amende décuplée de la valeur desdits signes et au moins égale à 30.000.000 (trente millions) de francs comoriens », indique l'article 84 du code pénal. Les communications relatives à la saisie de billets contrefaits et à l'arrestation de faux-monnayeurs sont rares aux Comores. Il y a quatre ans, un réseau de citoyens d'Afrique de l'Ouest avait été démantelé à Moroni mais on ignore les suites judiciaires accordées à cette affaire.

A.S.Kemba, Moroni

CULTURE : Deux spectacles famille au Pôle culturel en juin

Quand le parfum de la vanille emplit la scène et fait voyager les spectateurs à travers le temps, c'est «Le parfum d'Edmond» joué par la compagnie Baba Sifon. Et le lendemain, c'est l'univers des films muets de Buster Keaton qui sera proposé.

Le Pôle culturel de Chirongui clôt sa belle saison culturelle 2022-23, avec deux rendez-vous.

– “Le Parfum d'Edmond” Compagnie Baba Sifon – théâtre, conte, musique – spectacle famille – durée 50 min – à partir de 8 ans – Lundi 12 juin 2023 à 18h30 – sur réservation

“L'histoire se passe aujourd'hui. Deux adolescentes élaborent des stratégies olfactives pour créer un parfum. L'odeur de la vanille leur fait remonter le temps. Dans cet aller-retour entre présent et passé nous croisons la vie d'Edmond Albius, orphelin, esclave, enfant de 12 ans, qui découvre comment polliniser la vanille en 1841. Un super-héros trop souvent passé sous le silence de l'Histoire. Au travers des mots portés par la conteuse et comédienne Léone Louis, en duo avec Chloé LavaudAlmard, Edmond devient une source d'inspiration pour questionner notre monde, se construire sous le regard de l'Autre et inventer demain.”

– “Bim Bam Buster” Compagnie Baba Sifon – Ciné-concert – spectacle famille – durée 50 min – à partir de 6 ans – Mardi 13 juin 2023 à 18h30 – sur réservation

“Le musicien-compositeur homme-orchestre David Fourdrinoy nous fait découvrir une de ses passions : les films muets en noir et blanc et centenaires. Pas n'importe lesquels ! Nous voici embarqués dans l'univers drôle et poétique de Buster Keaton. Revivez l'expérience étonnante des débuts du cinéma muet, au travers des 2 films L'Épouvantail et Malec- champion de golf... emporté par le vibraphone et autres surprises sonores de David ! Un ciné-concert plein de vie, de drôlerie et de tendresse.”

Attention, les spectacles sont



THÉÂTRE, CONTE, MUSIQUE
JEUNE PUBLIC DÈS 8 ANS

Spectacle FAMILLE

COMPAGNIE BABA SIFON
LE PARFUM D'EDMOND

LUNDI 12 JUIN / 18H30
TARIFS : 10€/7€/5€
RÉSERVATION SUR WWW.POLECULTURELDECHIRONGUI.COM

 Pôle Culturel de Chirongui  06.39.72.25.67

 www.polecultureldechirongui.com  425 rue Saïd Vitta 97620 Chirongui

 Pôle Culturel CHIRONGUI-MAYOTTE

conseillés sur réservation, pour respecter la jauge de la salle.

Pour réserver vos places c'est [ici](#) pour le lundi 12 juin 2023 à 18h30 – sur réservation, et [ici](#) pour le mardi 13 juin 2023 à 18h30 – sur réservation

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur :
 – le site internet du Pôle Culturel (lien direct ci-contre) : <https://www.polecultureldechirongui.com/saison>
 – la page Facebook : “Pôle Culturel de Chirongui” ou directement sur place au Pôle Culturel de Chirongui sur nos horaires d’ouverture.



Suivez le JDM sur internet

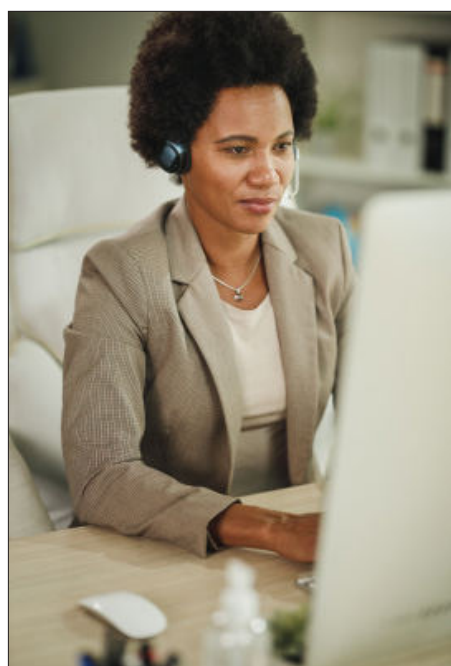
CINÉ-CONCERT
DÈS 6 ANS

Spectacle FAMILLE

COMPAGNIE BABA SIFON
BIM BAM BUSTER

MARDI 13 JUIN / 18H30
TARIFS : 10€/7€/5€
RÉSERVATION SUR WWW.POLECULTURELDECHIRONGUI.COM

Pôle Culturel de Chirongui
 06.39.72.25.67
www.polecultureldechirongui.com
 425 rue Saïd Vitta 97620 Chirongui



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution



**Appel à Candidatures
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la
Transition Ecologique**

Tu as entre 10 et 16 ans

Et

tu habites en Petite Terre

**Deviens un citoyen engagé
et participe au
développement durable
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur
demande : mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

CCPT



SOCIÉTÉ : Maison des personnes handicapées : la « qualité du travail accompli » par le CD salué par la Chambre des Comptes

Bien qu'existant sous sa forme actuelle depuis 2016, la Maison Départementale des personnes handicapées a mis du temps à se structurer. Actuellement, elles sont 13.500 à bénéficier d'une prise en charge, avec l'espoir de doubler les bénéficiaires d'ici fin 2024. Dans son rapport, la CRC donne au conseil départemental des armes pour solliciter ses partenaires financiers.

Si la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport fait remonter la création de la MDPH à 2016, contre 2006 dans les autres départements français, en réalité, la Maison des personnes handicapées (sans le D) a été montée en octobre 2010 par Evie Faugas, qui accompagnait son mari alors SGAER à la préfecture de Mayotte, François Mengin-Lecreux. Grâce à elle, le handicap à Mayotte n'était plus « attribué? aux esprits maléfiques ou a? une manifestation divine », comme l'avait mis en évidence le président de ce qui était encore le conseil général, Ahamed Attoumani Douchina.



La MDPH à Mamoudzou

Depuis, la lettre « D » s'est rajoutée et avec elle, l'espoir de davantage de moyens liés à la départementalisation.

La MDPH est un groupement d'intérêt public (GIP) qui constitue un guichet unique auprès duquel toute personne handicapée ou sa famille peut trouver l'accueil,

l'information et la possibilité de formaliser ses demandes en matière d'orientation et de prestations. Elle regroupe le Département, l'État, l'agence régionale de santé (ARS) et la caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM). Des représentants du secteur associatif participent à sa gouvernance et aux décisions prises par une commission des droits

Annexe n° 2. Plafonds et montants de l'AAH et de l'AAH-Mayotte

	Mayotte	Autres départements
<i>Plafonds de revenus</i>		
- <i>Personne seule</i>	5 419,20	11 038,32
- <i>Couple</i>	8 698,60	19 979,36
- <i>Majoration par enfant à charge</i>	2 709,60	5 519,16
<i>Montant maximum AAH</i>	476,74	956,65
<i>Complément de ressources</i>	89,66	179,31
<i>Majoration pour vie autonome</i>	52,39	104,77

Source : CNAF. Montant au 1^{er} juillet 2022.

Gros différentiels de traitements pour les bénéficiaires entre Mayotte et les autres départements



Participation des jeunes de l'association Toioussi à l'inauguration de la MPH en 2010

et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Mais la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) a souffert longtemps d'un défaut de gouvernance. Perte de dossiers, délais de traitement des cas à rallonge... Les dysfonctionnements étaient importants avec une forte instabilité de sa direction et « des effectifs conduisant à une quasi paralysie à certaines périodes et par conséquent à une méconnaissance des droits de personnes handicapées », rappelle la Chambre régionale des Comptes dans le rapport de contrôle des comptes et de la gestion de la MDPH sur les exercices 2016 et suivants.

Toujours une inégalité de traitements avec le national

Face au désastre d'alors, le pôle social du précédent exécutif du conseil départemental sous la férule du vice-président de l'Action sociale Issa Issa Abdou, a repris les choses en main, salué par la CRC : « Le recrutement d'une nouvelle direction à partir de 2020, la mise en place d'un plan

d'actions pour redresser l'activité, l'investissement des personnels et l'appui de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont permis l'examen des demandes en attente depuis plusieurs années et la mise en place d'une organisation plus performante s'inscrivant dans les projets nationaux notamment en matière de modernisation des outils informatiques. La MDPH dispose désormais d'une autonomie lui permettant d'exercer ses attributions », salue la CRC. De quoi satisfaire celui qui poursuit favorablement cette action le vice-président Madi Moussa Velou.

Mais dans ce domaine aussi, la convergence avec le national reste à mener, déplore la CRC, « Si ses règles de fonctionnement relèvent du droit commun, les droits et prestations ouverts aux personnes handicapées ne s'alignent que progressivement sur le droit national affectant ainsi son activité ». Ainsi, le contrôle de la MDPH a été l'occasion de relever que « le champ du handicap est marqué par des particularités et une complexité juridique qui font de Mayotte un territoire pour lequel

l'égalité de traitement des personnes handicapées avec celles des autres départements reste à atteindre ».

Idem, en matière d'emploi, il n'existe pas d'établissement ou de service d'aide par le travail (ESAT), « et le dispositif de contrat de rééducation professionnelle implique pour le bénéficiaire de se rendre en métropole ». L'absence de dispositif de formation et emploi en milieu ordinaire met en difficulté à la fois les personnes handicapées mais également les centres de formation et les employeurs.

Le traitement des dossiers plus rapide qu'en métropole

Peu de mauvais points pour le conseil départemental qui la gère, mais parmi eux, le schéma départemental de l'autonomie, document d'orientation et de planification de la mise en œuvre de la politique du département, qui n'a pas été renouvelé, et des enregistrements informatiques imparfaits jusqu'en 2019, qui implique « un travail de fiabilisation des données à achever ».

Plutôt des satisfaits : « Au premier

trimestre 2022, la qualité de service, mesurée au travers de plusieurs indicateurs nationaux, est satisfaisante. Le délai moyen de traitement des demandes de 3,3 mois, inférieur au délai réglementaire de 4 mois et à la moyenne nationale de 4,6 mois, résulte notamment de choix organisationnels clairs. «

La déficience de l'adressage à Mayotte plombe également la prise en charge des personnes à prendre en charge, « notamment pour la phase d'instruction des demandes qui nécessite plus de temps que dans les autres départements ». La solution des Maisons France services en proximité avec la population a été retenue avec la mise en place de permanences, et l'ouverture d'une antenne à Dembéni en septembre 2022. « Sous réserve de disposer des moyens suffisants, ce déploiement se poursuivra dans les prochaines années afin d'offrir des guichets de proximité sur toute l'île ».

En septembre 2022, le nombre de bénéficiaires de droits ouverts par la CDDAH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui décide des droits de la personne handicapée, est de



Inauguration de l'antenne de Dembéni, par le président Ben Issa et son VP Madi Velou

13.569 et l'objectif est de doubler cette prise en charge pour atteindre 28.892 personnes d'ici fin 2024.

Chacun doit mettre la main à la poche

A ce titre, le Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH),

qui a pour vocation d'apporter un financement complémentaire aux prestations légales en faveur des personnes handicapées, effectif depuis le dernier trimestre 2021, n'a examiné que 17 dossiers au cours des 6 premiers mois de fonctionnement, « son activité est modeste au regard des besoins du territoire ». Outre le CD, il est abondé par la CSSM et la DEETS.

Afin d'avoir une vision pluriannuelle, la Chambre propose au conseil départemental de s'appuyer davantage sur ses partenaires au sein de la MDPH, notamment « sur ce qu'ils sont prêts à financer ». A ce titre, le Code de l'action sociale et des familles prévoit la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et d'avenants financiers entre les parties.

En conclusion, les observations de la chambre soulignent « la qualité du travail accompli pour redresser l'activité et mettre en place un mode de fonctionnement s'inscrivant dans le droit commun », et invite le conseil départemental à solliciter ses partenaires sur le plan de financement.

Anne Perzo-Lafond

Annexe n° 4. Taux d'équipement en établissements et services pour enfants et jeunes en situation de handicap
(Au 31 décembre 2020, date de mise à jour : 14 juin 2022)

	Taux d'équipement global en établissements d'hébergement (places, y compris accueil de jour) (*)	Taux d'équipement en places en Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)
	<i>Pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans</i>	
France métropolitaine hors Île-de-France	7,3	3,5
France métropolitaine	6,8	3,3
Guadeloupe	7,4	6,7
Martinique	8,0	5,8
Guyane	1,9	3,9
La Réunion	6,1	3,3
Mayotte	1,6	1,3
France métropolitaine et DROM	6,7	3,3
Médiane	7,3	3,5
Min	1,6	1,3
Max	20,4	6,7

(*) : Places en IME, en établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, en ITEP, en IEM, en établissements pour déficients sensoriels, en foyer d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés.
Sources : DREES - DRJSCS, Panorama Statistique Jeunesse Sports Cohésion Sociale pour les places d'hébergement et Insee, estimations de population au 01/01/2021.

Un gros travail d'investissement reste à mener en terme de taux d'équipement

SPORT : Sport : La preuve par 3 pour Fuz'Ellipse et bien d'autres encore



Chapeau bas les filles ! 3ème victoire amplement méritée...

Retrouvez votre actualité sportive et mahoraise passée et les rdv à venir. Bien joué les filles de Fuz'Ellipse. Merci Wendie Renard pour nos jeunes. Les enfants du club de football de Ouangani vont avoir matière à rêver et se dépasser très prochainement. Bravo aux collégiens de l'Unss pour leurs divers championnats.

Ça s'est passé...

Fuz'Ellipse : Victoire ô combien symbolique et Triplé quasi historique

L'équipe féminine seniors de basketball de Cavani (Nationale 3), menée par la capitaine **Mélanie Jebdi**, a réalisé un exploit ce samedi 3 juin, en l'enceinte du gymnase Jean-François Hory, à M'Gombani. En effet, en remportant haut la main cette intensive finale (score : 105-41), contre les Golden Force de

Chiconi, qui n'ont rien lâché jusqu'à la dernière seconde, les Fuz'Ellipse sont les premières, depuis bien des années, à pouvoir se targuer de détenir, en une saison, les 3 trophées relatifs aux compétitions mahoraises toutes confondues.

En effet, après le *Championnat de Mayotte*, la *Coupe de France* — qui les avait notamment conduites en une finale océan Indien en mai dernier, contre les Tamponnaises de la Réunion— c'est la fameuse *Coupe de Mayotte* qu'elles viennent de décrocher pour le plus grand bonheur de leur président et ex-basketteur, **Ianis Toumbou Dani** : « *Ce club est incroyable dans sa force de régénération. Nous avons longtemps souffert d'une réputation de club plutôt instable et mzungu, dû justement au fort turnover de ses membres en raison des affectations professionnelles de ces-dernières. À chaque début de saison, il est recréé une symbiose*

entre les jeunes générations locales montantes et les filles qui sont aussi de passage. L'implication de toutes est exceptionnel, la vie de famille est palpable au sein de nos murs et je suis fier d'elles ».

Une implication aussi liée à son staff coaching 100% féminin hautement assidu, en les personnes d'**Émeline Erichot** et de son adjointe, **Eirini Arvanitopoulou**; figures emblématiques de ce club de Cavani déjà bien mythique et désormais **triple et successivement capé**. Un club dont la technicité notoire de ses joueuses n'est plus à prouver sachant, de surcroît, que son effectif représente un pourcentage majeur dans la composition de l'équipe finale qui représentera Mayotte lors de cette 11ème édition des *Jeux des îles 2023*, du 23 août au 3 septembre prochains, à Madagascar. Une compétition internationale tant attendue mais déjà amèrement pré-ingérée localement parlant, au regard de son impact et

de ses [restrictions économiques départementales](#), dans les portefeuilles des diverses associations sportives de notre territoire. En espérant que tout cela ne sera pas trop pénalisant pour les championnats futurs, dès la rentrée prochaine... Affaire à suivre mais en attendant, **Istawi les Fuz'Ellipse girls !**

L'ambassadrice footballistique de la Cadema élargie sa visite mahoraise

C'est lors du tournoi UNSS de football, vendredi 2 juin dernier, au niveau de la plage de Sohoa et de son site sportif en pleine réhabilitation, que la star féminine du football

français et international, **Wendie Renard**, est venue échanger avec les collégiens des 5 établissements présents pour cette compétition. Ils étaient près de 150 participants, en provenance des 4 coins de l'île, répartis en 15 équipes au moyen de matchs sur plateau sportif, sur terrain gazonné mais aussi à même la plage, en mode beach-soccer. Filles et garçons confondus, nourris d'un regard brillant et étoilé, ils ont pu échanger avec la star du ballon rond, à travers des questions plus ou moins pertinentes, avant une séance photos et autographes tant espérée. C'est de manière tout à fait bienveillante et accessible que la Capitaine de l'Équipe de France féminine de

football, s'est prêtée au jeu, poussant même son implication en une [petite séance d'échauffement musicalement rythmée](#) aux côtés du président de la Cadema, **Rachadi Saindou** : « Notre venue ici, hors territoire Grand-Mamoudzou, est le symbole que ce désir de création d'Académie de Football est avant tout dans l'intérêt de la jeunesse mahoraise dans son ensemble et ce, quelle qu'en soit sa commune d'origine ». C'est donc aussi en présence du maire de Chiconi, **Madi Oussen Mohamadi**, que les convives ont pu apprécier l'ampleur du chantier de modernisation du site entrepris qui devrait offrir, d'ici cette fin d'année, un spot sportif des plus modernes et attrayants aux abords de ce site balnéaire des plus sympas.



Elles ont fait le show

Le Handball scolaire et féminin mahorais brille nationalement

Les collégiennes de la section sportive féminine de Handball de Passamainty se sont ardemment battues lors du Championnat de France UNSS qui s'est déroulé du 31 au 2 juin 2023 à Mende en Lozère. Sur les 16 équipes finaliste en lice, elles ont terminé à la 7ème position de ce tournoi d'excellence catégorie Minimes filles. Bravo Passam-City !

À venir...

Les jeunes footballeurs de Ouangani s'envolent pour le Tournoi International de Challans

Décollage quasi imminent pour les 14 jeunes garçons du club de football de Ouangani, catégorie U12/U13, ainsi que 5 de leurs encadrants, direction la ville de Challans, en Vendée, où se déroulera la **10ème édition du Tournoi International Ulrich-Ramé** du 16 au 18 juin prochains. Pendant ces 3 jours de compétition, il est attendu près de **196 équipes** de toute la France ainsi que de l'étranger, réparties en U11, U13 et U15; soit au total près de **2 300 footballeuses et footballeurs**. Outre des joueurs à dominante bretonne et/ou hexagonale Ouest-France, le volet ultra-marin sera représenté par Mayotte donc, ainsi que la Réunion mais aussi des contrées internationales telles que la Roumanie, la Pologne, l'Algérie, le Maroc ou encore l'Ukraine, tout un

symbole.

« Se confronter à d'autres équipes hors territoire, sera aussi l'occasion d'avoir une autre vision de son niveau et du chemin qu'il reste à parcourir » nous confie **Rassuhi Harouna**, accompagnateur de ce voyage et emblématique coach de cette grande école de football du Centre-Ouest mahorais qui fait de plus en plus rêver les jeunes, sachant la récente intégration en équipe de France U16, de l'enfant du pays et star montante du FC Lorient U17, l'attaquant **Samir Said Haribou**.

En plus de l'approche purement sportive, qui laisse sous-entendre d'assister à la rencontre France/Grèce au sein du mythique Stade de France, dans le cadre des matchs éliminatoires de l'Euro 2024, il sera aussi question d'y joindre un enrichissant chapitre éducativo-culturel avec la visite de musées sur Paris mais aussi de l'**Assemblée Nationale** aux côtés de **Mansur Kamardine**, ainsi que du **Sénat** où **Thani Mohamed Soilihi** sera heureux d'accueillir les jeunes compatriotes de son village de Ouangani.

« Ce projet est né d'une envie d'ouverture que nous souhaitons



Le président du club, et coach de cette finale pour l'occasion, dicte sa tactique



Les questions vont de l'ordre de "Avez-vous déjà gagné une médaille dans votre vie ?" à "Que donneriez-vous comme conseils pour être un bon défenseur ?"

offrir à ces garçons qui, pour la plupart, n'ont jamais eu les moyens ni de prendre un avion, ni même de voyager très loin » nous indique **Abdallah Said Haribou**, entraîneur de cette équipe et organisateur de ce périple pluridisciplinaire basé sur des subventions principalement municipales et privées. Souhaitons à nos champions en devenir de Ouangani de s'épanouir pleinement dans cette aventure qui leur est offerte et de revenir l'esprit encore plus curieux et élargi et ce, au delà des limites d'un terrain de football.

RDV UNSS

L'équipe mixte championne académique de Golf, du Collège de Doujani, porte dignement nos couleurs dès ce lundi 5 juin pour le Championnat de France UNSS qui se

déroule jusqu'au 8 juin, au Golf des Bouches de Seine, en la commune de Mosson (Académie de Versailles). Allez Doujani !

Le Collège de Passamainty, une fois plus mis en belle lumière, notamment concernant sa section mixte d'Athlétisme, déjà championne d'académie, qui sera présente au championnat de

France estival UNSS-Athlétisme qui aura lieu du 6 au 9 juin prochains à même le stade de Nancy, en Meurthe-et-Moselle.

Rien ne semble arrêter le collège de Passamainty qui voit 3 de ses élèves, nommés lauréats du [Prix Ethic'action](#) pour le projet *Sport partagé et inclusion*, invités au sein de l'emblématique Sorbonne, à Paris, ce vendredi 9 juin.



MLG

Le public est conquis...



Nos heureux champions prêts à s'envoler pour participer à leur tout 1er tournoi international

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le **tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



**Communauté de Commune Centre
Ouest (3CO)**
1444 Avenue Zoubert Adinani - 97680
TSINGONI

Tel : (+262) 269.63.76.76

Marché de services

Avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

N° interne de marché : 2023/3CO/016

Prestations de conseil juridique

Et de représentation en justice

Représentant du pouvoir adjudicateur : Président de la Communauté de Commune Centre Ouest (3CO)

Représentant du pouvoir adjudicateur : Président de la Communauté de Commune Centre Ouest (3CO)

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté de Commune Centre Ouest (3CO)

1444 Avenue du Lac

Mroalé

97680 TSINGONI

Téléphone : (+262) 269.63.76.76

Fax : (+262) 269.63.76.77

Adresse internet : <https://www.3co-mayotte.fr/>

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Prestations de conseil juridique et de représentation en justice. - La présente consultation a pour objet des prestations de conseils juridiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'application du droit du sol et du droit de l'environnement à titre principal et des prestations de représentation juridique à titre accessoire (gestion du contentieux administratif et judiciaire dans plusieurs matières, représentation devant les différentes juridictions).

ANNONCES LÉGALES

La présente consultation ne couvre pas les prestations juridiques auxquelles la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) pourrait répondre en interne, par le biais de la ligne expert des éditions Weka. Elle ne couvre pas non plus les prestations dont la spécificité nécessiterait qu'elles soient confiées à des cabinets hautement spécialisés.

Les prestations pourront s'exécuter en dehors du territoire de la 3CO, notamment pour les prestations de représentation en justice.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Siège de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO)

1444, avenue du Lac

Mroalé

97680 TSINGONI

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Droit de l'urbanisme, application du droit des sols et droit de l'environnement

Lot n°2 Prestations en contentieux dans diverses matières et de représentation en justice.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Précisions sur l'attribution des lots : A l'issue de la présente consultation, le maître d'ouvrage attribuera le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la

plus avantageuse.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 12 mois.

L'accord-cadre relatif au lot a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Interdiction de soumissionner

Voir le Règlement de consultation.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : MAPA ouvert

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2023/3CO/016

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2023

ANNONCES LÉGALES

Date limite de réception des offres : 28/06/2023 à 23:59

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Mamoudzou

Introduction des recours : 10 jours en référé.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Adresse de retrait des dossiers :

Communauté de Commune Centre Ouest (3CO)

Correspondant : Hounaifi AHAMADA

Adresse : 1444 Avenue du Lac

97680 TSINGONI

France

Tél : (+262) 269.63.76.76

Poste : Responsable études et infrastructures

Fax : (+262) 269.63.76.77

<https://www.3co-mayotte.fr/>

AL'MA 

Groupe ActionLogement

AVIS DE MARCHE

LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES NEUFS

POUR LES BESOINS DU PERSONNEL D'AL'MA ACTION LOGEMENT

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

AL'MA Action Logement,

5 rue de l'Ecole Louis Le Pensec,

97660 DEMBENI

Représentée par Delphine SANGODEYI - Directrice Générale

Point de Contact - Nathalie DELOUYE - nathalie.de-louye@alma-actionlogement.fr

2. Objet du marché et durée

Le présent accord cadre concerne la location longue durée (LLD) de véhicules neufs pour les besoins du personnel d'AL'MA ACTION LOGEMENT.

La durée de l'accord cadre est fixée à 12 mois.

3. Nombre et consistance du lot

Le marché est unique.

Accord cadre à bon de commandes avec un maximum de 110 000 euros TTC

Location véhicules Segment B (SUV de type Kia Stonic, Citroën C3 Air Cross, Renault Capture).

Le descriptif du véhicule est mentionné à l'article 1.3 du CCTP.

4. Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

ANNONCES LÉGALES

5. Modalités d'attribution

Le Pouvoir adjudicataire n'impose aucune forme de groupement aux soumissionnaires.

6. Conditions de participation

Les conditions de participation sont précisées dans le règlement de consultation.

7. Critères de sélection

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Prix des prestations - 60 %

Valeur Technique - 35 %

Délais de livraison - 5 %

8. Date limite de réception des offres

23/06/2023 à 12h00 (heure locale)

9. Retrait du dossier

Les dossiers sont à retirer sur le profil acheteur suivant :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_ub9PlBP9A_

10. Renseignements divers

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir 10 jours avant la date limite de remise des offres une demande via le profil d'acheteur.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

Route Nationale 1

Kawéni 97600 MAMOUDZOU

Tél. 02 69 61 11 15 - accueil.tj-mamoudzou@justice.fr

11. Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication

Vendredi 2 Juin 2023



Ville de Dzaoudzi-Labattoir

Rue de l'Hôtel de Ville BP 93

97610 Labattoir

AVIS D'ATTRIBUTION TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Dzaoudzi-Labattoir (976), Contact : Monsieur, Saïd Omar OILI, Maire, Rue de l'Hôtel de Ville BP 93, 97610 Labattoir, FRANCE. Tél. : +33 269601175. Fax : +33 269600436. Courriel : zaharia.toilibou@cc-petiteterre.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : Commune

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de conception réalisation pour la Reconstruction d'une école primaire sur le site de Labattoir 1 La Ferme (976) II.1.2) Code CPV principal

45214210

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

La présente consultation a pour objet la désignation d'un opérateur économique qui réalisera dans le cadre de ce marché la conception réalisation pour la reconstruction de l'école primaire sur le site de Labattoir 1 La Ferme à Dzaoudzi Labattoir, en application de l'article L. 2171-2 du code de la commande publique.

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché

9998000 euros

ANNONCES LÉGALES

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45214210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Ecole La Ferme Labattoir 01 dans la Commune de Dzaoudzi-Labattoir

II.2.4) Description des prestations

La présente consultation a pour objet la désignation d'un opérateur économique qui réalisera dans le cadre de ce marché la conception réalisation pour la reconstruction de l'école primaire sur le site de Labattoir 1 La Ferme à Dzaoudzi Labattoir, en application de l'article L. 2171-2 du code de la commande publique.

Il s'agit d'une opération de démolition et reconstruction neuve comprenant l'aménagement espaces extérieures et abrités qui permettront d'offrir aux usagers et aux utilisateurs des espaces adaptés pour l'enseignement.

Le projet consiste à construire une école de 375 élèves avec 15 classes dont 8 classes de maternelle (200 élèves) et 7 classes d'élémentaires (175 élèves).

Le site intégrera également un système de restauration en liaison froide pour 300 rationnaires.

Le projet s'inscrit dans une démarche éco-responsable et souhaite que le projet intègre une démarche environnementale dès le stade des études.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40% Qualité

Valeur technique : 50% Délai : 10%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14) Informations complémentaires

Les critères d'attribution renseignés concernent les offres. Pour la sélection des candidatures voir VI.3 du AAPC et l'article 5 RC.

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système

d'acquisition dynamique IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2021/S240-629019 du 10 décembre 2021

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT : Attribué

Intitulé : Marché de conception réalisation pour la reconstruction de l'école primaire sur le site de Labattoir 1 à Dzaoudzi-Labattoir. Le projet consiste à construire une école avec 375 élèves de 15 classes.

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

20 octobre 2022

V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : oui V.2.3) Nom et adresse du titulaire

Groupement : SMTPC / ATELIER MAHORAIS D'ARCHITECTURE (AMA) / EGIS BATIMENTS OCEAN INDIEN / JNC INTERNATIONAL AGENCE SUD / CORAIL INGENIERIE / ACOUSTB dont le mandataire est SMTPC, Numéro national d'identification : 094 12947500011, BP 1257, 97600, MAMOUDZOU, FRANCE. Code NUTS : FRY50.

Le titulaire est une PME : non

ATELIER MAHORAIS D'ARCHITECTURE, Numéro national d'identification : 09413459000010, ZI NEL BP 657 KAWENI, 97600, MAMOUDZOU, FRANCE. Code NUTS : FRY50.

Le titulaire est une PME : non

EGIS BATIMENT OCENA INDIEN, Numéro national d'identification : 4031626700002, Immeuble TERA

ANNONCES LÉGALES

NOVA III 4 rue Dolorès Ibarruri TSA 40002, 93188, MONTREUIL CEDEX, FRANCE. Code NUTS : FR.

Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot Estimation initiale du montant : 5102000 euros (Hors TVA). Valeur totale : 9998000 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Le marché est susceptible d'être sous-traité

Valeur ou pourcentage du marché susceptible d'être sous-traitée : Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du Collège rue de l'internat, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

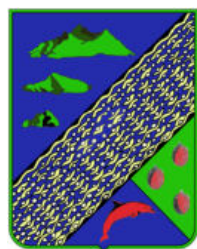
VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal Administratif de Mamoudzou La même que celle précédente, 97600 Mamoudzou FRANCE.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

31 mai 2023



Ville de M'Tsamboro
170, avenue de la mairie
BP115
97630 M'Tsamboro
AVIS DE MARCHÉ SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mtsamboro (976), Numéro national d'identification : 20000884500014, Contact : MAIRIE DE

M'TSAMBORO, 170, avenue de la mairie BP115, 97630 M'Tsamboro, FRANCE. Tél. : +33 269621950. Fax : +33 269621960. Courriel : mairie@mairie-mtsamboro.fr. Code NUTS : FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.mairie-mtsamboro.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

DIRECTION DE L'INGENIERIE ET DES SERVICES TECHNIQUES, Numéro national d'identification : 20000884500014 625 ROUTE NATIONALE M'TSAHARA, Contact : DIRECTION DE L'INGENIERIE ET DES SERVICES TECHNIQUES, 97630 M'TSAMBORO, FRANCE. Tél. +33 026963745. Courriel : maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr. Fax +33 026962190. Code NUTS : FRY5. Adresse internet : <https://www.mairie-mtsamboro.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : STEU DU VILLAGE DE M'TSAMBORO

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.1.3) Type de marché

ANNONCES LÉGALES

Services

II.1.4) Description succincte

MARCHE PUBLIC DE SERVICES : STEU DU VILLAGE DE M'TSAMBORO

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 4524488 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : non_renseigne

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

II.2.4) Description des prestations

MARCHE PUBLIC DE SERVICES : STEU DU VILLAGE DE M'TSAMBORO

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 30% Qualité

Valeur technique : 60% Délais d'études : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 6 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, éco-

nomique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés Marché réservé : non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dia-

ANNONCES LÉGALES

logue IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 10 juillet 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : mardi 11 juillet 2023 - 12:00 Lieu : MAIRIE DE M'TSAMBORO.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE M'TSAMBORO

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr.

Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

31 mai 2023



Mairie de Bandraboua
238 rue de l'hôtel de ville
BP48 97650 BANDRABOUA

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Mairie de Bandraboua, 238 rue de l'hôtel de ville BP48 , 97650, BANDRABOUA, Point(s) de contact : Taanlabi OILI, Téléphone : (+269) 6 39 69 23 12, Courriel : hachimesoibir1@gmail.com, Code NUTS : FRY5

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://mairie-bandraboua.fr/>
Adresse du profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/941781>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/941781>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent

ANNONCES LÉGALES

être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.e-marchespublics.com/appe-offre/941781>

à l'adresse suivante :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MARCHÉ DE COLLATIONS SCOLAIRES 2023-2024

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 55524000.

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de collations scolaires aux élèves des écoles maternelles, primaires et élémentaires de la commune de Bandraboua pour l'année scolaire 2023-2024.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : .

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 55524000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5 |||

Lieu principal d'exécution : Toutes les écoles primaires et maternelles de la commune de Bandraboua

II.2.4) Description des prestations : Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de collations scolaires aux élèves des écoles maternelles, primaires et élémentaires de la commune de Bandraboua pour l'an-

née scolaire 2023-2024.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

ANNONCES LÉGALES

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

04 Juillet 2023 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 3 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 04 Juillet 2023 à 16:00 Lieu : Mairie de Bandraboua

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de MAMOUDZOU, Les Hauts du Jardin du Collège, 97600, MAMOUDZOU, Courriel : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

31 Mai 2023

ANNONCES LÉGALES



Les Eaux de Mayotte

ZI KAWENI BP 289

97600 Mamoudzou

AVIS RECTIFICATIF SERVICES

Section 1 : Références de l'avis initial

Annonce N° 23-62689

Mise en ligne sur <http://www.boamp.fr/index.php/avis/detail/23-62689> du 2023-05-10 au 08/06/2023

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Les Eaux de Mayotte (976)
Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20009346600015 Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de Maitrise d'œuvre pour la 6ème Campagne de forage Classification CPV : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le maître d'œuvre s'assure que les documents établis par l'entreprise travaux respectent les dispositions du projet et dans ce cas, il leur délivre le visa.

L'examen de la conformité au projet des études d'exécution faite par l'entreprise de travaux ainsi que leur visa par le maître d'œuvre ont pour objet d'assurer au maître d'ouvrage que les documents établis par l'entreprise de travaux respectent les dispositions du projet établi par le maître d'œuvre.

L'examen de la conformité au projet comporte la détection des anomalies. Il ne comprend ni le contrôle ni la vérification intégrale des documents établis par l'entreprise travaux. La délivrance du visa ne dégage pas l'entreprise de sa propre responsabilité.

Section 4 : Informations rectificatives

Rectification

Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots : La date de clôture est reportée au 14 juin 2023.

Date d'envoi du présent avis

02 juin 2023

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/04/2023, il a été constitué une EURL dénommée : V Location véhicule

Siège social : 6 rue de la plage bambo-est 97660 Bandrélé

Capital : 100 €

Objet social : La location et la location-bail de courte durée de voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur

Gérance :

M Joseph-Edmond Bébé, demeurant 6 rue de la plage bambo-est 97660 Bandrélé,

Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de MA-MOUDZOU

